

Objectifs et Politiques de Gestion des Risques

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31/12/2024



OREA CAPITAL S.A.

*Route d'Arlon, 126
L-8311 Capellen
RCS B-55439
TVA LU16747768*

Date: Juillet 2025

Contents

1	Introduction.....	3
2	APPETENCE AU RISQUE DE OREA CAPITAL S.A. :.....	3
3	Exigences prudentielles.....	3
4	Composition des fonds propres	4
5	CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET LEUR EVALUATION	5
5.1	Risques financiers :	5
5.2	Risques opérationnels :.....	7
5.3	Risques légaux :.....	9
5.4	Risques de réputation :	10
5.5	Risques stratégiques :	11
5.6	Risque systémique :	12
5.7	Risque de concentration :	13
5.8	Risque lié à la gestion patrimoniale :.....	14
5.9	Risque lié au blanchiment et financement du terrorisme	15
5.10	Risque lié à la Durabilité.....	16
6	GESTION DES RISQUES LES PLUS IMPORTANTS	18
6.1	Les risques classés « intolérables » :.....	18
6.2	Les risques classés « inadmissibles »	18
6.3	Risques Financiers.....	18
6.4	Risques Opérationnels	22
6.5	Risques légaux :.....	24
6.6	Risques de réputation	24
6.7	Risque stratégique :	25
6.8	Risque systémique	25
6.9	Risque de concentration	26
6.10	Risque lié à la gestion patrimoniale	26
6.11	Risque lié au blanchiment et financement du terrorisme	27
6.12	Risque lié à la durabilité.....	Erreur ! Signet non défini.

1 Introduction

Ce document constitue la politique de gestion des risques de Orea Capital S.A. Cette politique est revue de manière annuelle, ou de manière ad-hoc en cas de changement matériel affectant directement l'organisation, par la fonction de gestion des risques et soumise pour validation à la Direction Autorisée et au Conseil d'Administration. Cette politique est librement disponible sur le site internet de Orea Capital S.A. conformément à l'article 46 et 47 de IFR¹ (Objectifs et politiques de gestion des risques).

2 APPETENCE AU RISQUE DE OREA CAPITAL S.A. :

L'appétence au risque de la Société reste faible et ne devrait pas changer.

La matrice de sévérité s'établit comme suit :

Impact 4	Inadmissible	Intolérable	Intolérable	Intolérable
Impact 3	Inadmissible	Inadmissible	Intolérable	Intolérable
Impact 2	Admissible	Tolérable	Inadmissible	Inadmissible
Impact 1	Admissible	Admissible	Tolérable	Inadmissible
	Probabilité 1	Probabilité 2	Probabilité 3	Probabilité 4
Définition	Impact	Coût potentiel		
Impact 1	Mineur	< à 5.000€		
Impact 2	Modéré	5.001 € à 50.000 €		
Impact 3	Elevé	50.001 € à 200.000 €		
Impact 4	Catastrophique	> à 200.000 €		

Définition	Probabilité
Probabilité 0	Nulle
Probabilité 1	Rare
Probabilité 2	Improbable
Probabilité 3	Probable
Probabilité 4	Presque certain

3 Exigences prudentielles

En ligne avec le RÈGLEMENT (UE) 2019/2033, en tant qu'entreprise d'investissement de classe 2, OREA Capital S.A. doit disposer en permanence de fonds propres, conformément à l'article 9 , dont le montant correspond au minimum à D, qui est défini comme étant le plus élevé des montants suivants:

- leur exigence basée sur les frais généraux fixes², calculée conformément à l'article 13;
- leur exigence de capital minimum permanent conformément à l'article 14³; ou
- leur exigence basée sur les facteurs K calculée conformément à l'article 15.
 - l'exigence basée sur les facteurs K équivaut au moins à la somme des éléments suivants:

¹ RÈGLEMENT (UE) 2019/2033 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 27 novembre 2019 concernant les exigences prudentielles applicables aux entreprises d'investissement et modifiant les règlements (UE) no 1093/2010, (UE) no 575/2013, (UE) no 600/2014 et (UE) no 806/2014

² Aux fins de l'article 11, paragraphe 1, point a), l'exigence basée sur les frais généraux fixes équivaut à au moins un quart des frais généraux fixes de l'exercice précédent

³ l'exigence de capital minimum permanent est au moins égale aux niveaux de capital initial prévus à l'article 9 de la directive (UE) 2019/2034

- a) les facteurs K «risques pour les clients» (RtC) calculés conformément au chapitre 2;
- b) les facteurs K «risques pour le marché» (RtM) calculés conformément au chapitre 3;
- c) les facteurs K «risques pour l'entreprise» (RtF) calculés conformément au chapitre 4.

Orea Capital S.A. calcule des besoins réglementaires en fonds propres conformément au titre II « Exigence basée sur les facteurs K et coefficients applicables » de IFR. La table ci-dessous, détaille en date du 31.12.2024, les exigences en fonds propres pour les frais généraux fixes, les exigences relatives au capital minimum permanent et les exigences relatives aux facteurs K.

Rows	Item	Amount
		0010
0010	Own fund requirement	559.795,19
0020	Permanent minimum capital requirement	150.000,00
0030	Fixed overhead requirement	559.795,19
0040	Total K-Factor Requirement	172.397,77

En date du 31.12.2024, le montant de fonds propres minimum s'élève à 559,795 EUR ce qui correspond au montant d'exigence en fonds propres basé sur les frais généraux fixes.

4 Composition des fonds propres

Les entreprises d'investissement disposent de fonds propres constitués de la somme de leurs fonds propres de base de catégorie 1, de leurs fonds propres additionnels de catégorie 1 et de leurs fonds propres de catégorie 2, et remplissent l'ensemble des conditions suivantes à tout moment:

- (a) $\frac{\text{Common Equity Tier 1 capital}}{D} \geq 56 \%$,
- (b) $\frac{\text{Common Equity Tier 1 capital} + \text{Additional Tier 1 capital}}{D} \geq 75 \%$,
- (c) $\frac{\text{Common Equity Tier 1 capital} + \text{Additional Tier 1 capital} + \text{Tier 2 capital}}{D} \geq 100 \%$,

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont définis conformément à la deuxième partie, titre I, chapitre 2, du règlement(UE) no 575/2013, les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont définis conformément à la deuxième partie, titre I, chapitre 3, du règlement (UE) no 575/2013, et les fonds propres de catégorie 2 sont définis conformément à la deuxième partie, titre I, chapitre 4, du règlement (UE) no 575/2013.

En matière de composition de fonds propres, à l'heure actuelle, Orea Capital S.A. ne dispose que de fonds propres de catégorie 1 comme illustré ci-dessous.

	2024	2023	2022
Capital souscrit	620,000.00	620,000.00	620,000.00

Réserve Légale	62,000.00	62,000.00	62,000.00
Autres réserves	139,950.00	139,075.00	135,575.00
Résultats reportés	632.50	163.56	2,477.33
Résultats de l'exercice	595,966.91	395,102.03	356,186.23
FONDS PROPRES	1,418,549.41	1,216,340.59	1,176,238.56

Par ailleurs, Orea Capital S.A. n'applique pas de filtre et déduction aux fonds propres de l'entreprise d'investissement.

5 CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET LEUR EVALUATION

Les divers risques qui peuvent affecter la Société ont été passés en revue, leur probabilité d'occurrence et leur impact potentiel ont été évalués, des moyens de mitigation ont été mis en place.

5.1 Risques financiers :

	Risques Financiers	Sévérité	Probabilité	Impact	Mitigation
RF1	Crédit	-	0	0	N/A
RF2	Contreparties /créances	Inadmissible	1	3	Diversification et surveillance
RF3	Marché (actions, dérivés)	Admissible	1	1	Contrôles réguliers
RF4	Taux d'intérêt	Admissible	1	1	Contrôles réguliers
RF5	Taux de change	Admissible	1	2	Prévenir
RF6	Prix des matières premières	-	0	0	N/A
RF7	Liquidité	Inadmissible	1	3	Test et diversification
RF8	Valeur des actifs	Admissible	1	2	Assurances
RF9	Pertes et profits	Tolérable	2	2	Suivi régulier, fonds propres suffisants
RF10	Concentration	Tolérable	2	2	Diversification
RF11	IFD/IFR & rapport ICARA	Inadmissible	1	3	Respect IFD/IFR & rédaction rapport ICARA
RF12	Succursale	Inadmissible	1	3	Responsabilité maison-mère
RF13	ESG	Inadmissible	1	3	Suivi calendrier ESG

Actions à prendre : suivi continu
Position direction autorisée : suivi continu
Délai d'exécution : continu
Suivi des recommandations : pas d'application
Nouveaux problèmes : non
Risques y liés : risques financiers
Mesures correctrices : pas d'application
Prise de position : pas d'application
Etat dans son ensemble : risques financiers maîtrisés
Report dans le Compliance Monitoring Plan (CMP)/Compliance Risk Assessment (CRA) : oui

Appréciation risques encourus >< appétit au risque : conforme

En matière de risques financiers et conformément à l'article 52 IFR - Politique d'investissement, il est à noter que l'entité ne dispose pas de participation dans des sociétés et ne dispose pas non-plus d'actions admises à la négociation sur un marché réglementé. Par conséquent, Orea Capital S.A. ne détient pas de droit de vote. L'article 52 est considéré, par conséquent, comme non-applicable.

5.2 Risques opérationnels :

Le comité de Bâle définit le risque opérationnel comme le "*risque de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défectueux, de personnes et systèmes ou d'événements externes*".

	Risques Opérationnels	Sévérité	Probabilité	Impact	Mitigation
RO1	Fraude interne	Inadmissible	1	3	personnel stable, contrôle interne
RO2	Vol	Inadmissible	1	3	contrôle interne
RO3	Fraude externe	Inadmissible	1	3	Alarme, sélection partenaires contrôle interne
RO4	Sécurité des systèmes Informatiques et gestion des risques de sous-traitance et CLOUD	Inadmissible	1	3	contrôles IT, mots de passe firewall, antivirus, télétravail, due diligence
RO5	Liés à l'emploi	Admissible	1	2	stabilité du personnel
RO6	Sécurité sur le lieu de travail	Admissible	1	2	très peu de risques physiques
RO7	Egalité et non-discrimination	Admissible	2	1	Code déontologie
RO8	Clients, produits et pratiques commerciales : Non-conformité, diffusion d'informations	Inadmissible	1	3	KYC, respect MiFID II, contrôle interne
RO9	Pratiques commerciales incorrectes	Inadmissible	1	3	procédures internes
RO10	Services Gestion	Inadmissible	1	3	Respect MiFID II
RO11	Domage aux actifs corporels : Catastrophes et autres sinistres	Inadmissible	1	3	Assurances
RO12	Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes : systèmes	Inadmissible	1	3	Back-up, BCP, DRP
RO13	Exécution, livraison et gestion des processus : saisie, exécution et suivi des transactions	Tolérable	2	2	contrôles interne + externe
RO14	Surveillance et notification financière	Tolérable	2	2	contrôles +audits
RO15	Admission et documentation clientèle	Admissible	1	2	contrôles à plusieurs niveaux + KYC élevé et régulier par la suite
RO16	Gestion opérationnelle des comptes clients	Inadmissible	2	3	Personnel stable, contrôle interne
RO17	Contreparties commerciales	Admissible	1	1	sélection rigoureuse
RO18	Fournisseurs	Admissible	1	1	sélection rigoureuse
RO19	Réclamations	Admissible	1	1	respect mandats & respect MiFID II
RO20	RGPD	Inadmissible	1	3	respect réglementation RGPD
RO21	Respect MiFID II	Inadmissible	1	3	Conformité avec les circulaires y liées
RO22	Succursale	Inadmissible	1	3	Responsabilité maison-mère & SLA
RO23	ESG	Inadmissible	1	3	Suivi calendrier ESG
RO24	EXTERNALISATION - Fournisseurs critiques & due diligence	Inadmissible	1	3	Formaliser le travail & analyse
RO25	DORA (Digital Operational Resilience Act) & due diligence	Inadmissible	1	3	Formaliser le travail & analyse

R026	Projet de changement du fournisseur externe du logiciel de gestion	Inadmissible	1	3	Projet & mise en place & tests à suivre
Actions à prendre : suivi continu					
Position direction autorisée : suivi continu					
Délai d'exécution : continu					
Suivi des recommandations : pas d'application					
Nouveaux problèmes : non					
Risques y liés : risques opérationnels					
Mesures correctrices : pas d'application					
Prise de position : pas d'application					
Etat dans son ensemble : risques opérationnels maîtrisés					
Report dans le Compliance Monitoring Plan (CMP)/Compliance Risk Assessment (CRA): oui					
Appréciation risques encourus >< appétit au risque : conforme					

5.3 Risques légaux :

	Risques Légaux	Sévérite	Probabilité	Impact	Mitigation
RL1	Respect code de gouvernance	Admissible	1	2	Contrôles + réunions
RL2	Prise de connaissance des lois applicables	Inadmissible	1	3	Plusieurs sources : Newsletter CSSF, MinFin, FSMA & BNB
RL3	Respect lois / compliance / conformité réglementation	Inadmissible	2	3	Fonction compliance + contrôle externe/interne
RL4	Diffusion de la situation financière	Inadmissible	1	3	Contrôles
RL5	Diffusion du système de contrôle interne et de gestion des risques	Admissible	1	2	Contrôles
RL6	Risque juridique (plaintes clients)	Admissible	1	2	Conseils avocats
RL7	Risque transfrontalier: respect de la réglementation locale	Tolérable	2	2	Suivi de la réglementation internationale
RL8	Succursale	Inadmissible	1	3	Responsabilité maison-mère
RL9	ESG	Inadmissible	1	3	Suivi calendrier ESG

Actions à prendre : suivi continu
Position direction autorisée : suivi continu
Délai d'exécution : continu
Suivi des recommandations : pas d'application
Nouveaux problèmes : non
Risques y liés : risques légaux
Mesures correctrices : pas d'application
Prise de position : pas d'application
Etat dans son ensemble : risques légaux maîtrisés
Report dans le Compliance Monitoring Plan (CMP)/Compliance Risk Assessment (CRA): oui
Appréciation risques encourus >> appétit au risque: conforme

5.4 Risques de réputation :

	Risques de réputation	Sévérité	Probabilité	Impact	Mitigation
RP1	Impact des médias	Admissible	1	2	Prévenir
RP2	Impact dû à la survenance d'un risque	Tolérable	2	2	Contrôles
RP3	Relation avec les parties prenantes	Admissible	1	2	Esprit d'excellence
RP4	Conflits d'intérêts	Inadmissible	1	3	Prévenir
RP5	Politique de rémunérations	Inadmissible	1	3	Respect des circulaires CSSF y liées et existence d'un comité de rémunérations
RP6	Risques de type ESG (Environmental, Social & Governance)	Inadmissible	1	3	Respect des circulaires CSSF y liées
RP7	Succursale	Inadmissible	1	3	Responsabilité maison-mère
RP8	Publication CSSF / FSMA	Inadmissible	1	3	Prévenir
RP9	Plaintes clients	Inadmissible	1	3	Prévenir

Actions à prendre : suivi continu
Position direction autorisée : suivi continu
Délai d'exécution : continu
Suivi des recommandations : pas d'application
Nouveaux problèmes : non
Risques y liés : risques de réputation
Mesures correctrices : pas d'application
Prise de position : pas d'application
Etat dans son ensemble : risques de réputation maîtrisés
Report dans le Compliance Monitoring Plan (CMP)/Compliance Risk Assessment (CRA): oui
Appréciation risques encourus >< appétit au risque: conforme

5.5 Risques stratégiques :

	Risques stratégiques	Sévérité	Probabilité	Impact	Mitigation
RS1	Gouvernance interne	Admissible	1	2	Dispositif solide
RS2	Relations clients	Admissible	1	2	Esprit d'excellence
RS3	Autres parties prenantes	Admissible	1	2	Esprit d'excellence
RS4	Budget et planning	Admissible	1	2	Suivi régulier
RS5	Respect des objectifs stratégiques	Admissible	1	2	Suivi
RS6	Environnement économique	Inadmissible	2	3	Non gérable
RS7	Diversification (pertinente et efficace)	Admissible	1	2	Revue régulière
RS8	Compétition (existante et future)	Admissible	1	2	Revue régulière
RS9	Dynamique d'acquisition sur le marché	Admissible	1	2	Etude régulière
RS10	Structure organisationnelle	Admissible	1	2	Revue régulière
RS11	Choix des fournisseurs (de confiance et durables)	Admissible	1	2	Revue régulière
RS12	Succursale	Inadmissible	1	3	Responsabilité maison-mère
RS13	ESG	Inadmissible	1	3	Suivi calendrier ESG
RS14	DORA (Digital Operational Resilience Act) & due diligence	Inadmissible	1	3	Formaliser le travail & analyse

Actions à prendre : suivi continu
Position direction autorisée : suivi continu
Délai d'exécution : continu
Suivi des recommandations : pas d'application
Nouveaux problèmes : non
Risques y liés : risques stratégiques
Mesures correctrices : pas d'application
Prise de position : pas d'application
Etat dans son ensemble : risques stratégiques maîtrisés

Report dans le Compliance Monitoring Plan (CMP)/Compliance Risk Assessment (CRA): oui

Appréciation risques encourus >< appétit au risque : conforme

5.6 Risque systémique :

	Risques systémiques	Sévérité	Probabilité	Impact	Mitigation
RSYS1	Dépendance des marchés	Tolérable	2	2	Diversification
RSYS2	Environnement macro-économique	Inadmissible	2	3	Diversification

Actions à prendre : suivi continu

Position direction autorisée : suivi continu

Délai d'exécution : continu

Suivi des recommandations : pas d'application

Nouveaux problèmes : non

Risques y liés : risques systémiques

Mesures correctrices : pas d'application

Prise de position : pas d'application

Etat dans son ensemble : risques systémiques maîtrisés

Report dans le Compliance Monitoring Plan (CMP)/Compliance Risk Assessment (CRA): oui

Appréciation risques encourus >< appétit au risque : conforme

5.7 Risque de concentration :

	Risques de concentration	Sévérité	Probabilité	Impact	Mitigation
RC1	Clients – pers. physiques & pers. morales	Inadmissible	1	3	Développement de la clientèle
RC2	Contreparties – banques Dépositaires & partenaires financiers	Inadmissible	1	3	Diversification – Répartition
RC3	Clientèle HNWI	Inadmissible	1	3	Développement de la clientèle
RC4	Clientèle institutionnelle	Inadmissible	1	3	Développement de la clientèle
RC5	Tiers Gérant	Inadmissible	1	3	Développement de la clientèle

Actions à prendre : suivi continu
Position direction autorisée : suivi continu
Délai d'exécution : continu
Suivi des recommandations : pas d'application
Nouveaux problèmes : non
Risques y liés : risques de concentration
Mesures correctrices : pas d'application
Prise de position : pas d'application
Etat dans son ensemble : risques de concentration maîtrisés
Report dans le Compliance Monitoring Plan (CMP)/Compliance Risk Assessment (CRA): oui
Appréciation risques encourus >< appétit au risque: conforme

5.8 Risque lié à la gestion patrimoniale :

	Risques liés à la Gestion Patrimoniale	Sévérité	Probabilité	Impact	Mitigation
RG1	Conformité aux contrats clients	Inadmissible	2	3	Procédures + contrôles
RG2	Respect des profils de risque	Inadmissible	1	3	Procédures MiFID II + contrôles
RG3	Informations correctes	Admissible	1	2	Sources externes
RG4	Dérivés	Inadmissible	1	3	Produit pas autorisé chez OREA CAPITAL - suivi régulier
RG5	Risques macroéconomiques	Admissible	1	3	Politique de gestion bon père de famille
RG6	Risques MiFID II globaux	Inadmissible	1	3	Procédures MiFID II + contrôles
RG7	Risques ESG globaux	Inadmissible	1	3	Procédures ESG + contrôles
RG8	Succursale	Inadmissible	1	3	Suivi calendrier ESG
RG9	Ségrégation des avoirs clients / Société	Inadmissible	1	3	Respect des règles de la ségrégation

Actions à prendre : suivi continu
Position direction autorisée : suivi continu
Délai d'exécution : continu
Suivi des recommandations : pas d'application
Nouveaux problèmes : non
Risques y liés : risques de gestion patrimoniale
Mesures correctrices : pas d'application
Prise de position : pas d'application
Etat dans son ensemble : risques de gestion patrimoniale maîtrisés
Report dans le Compliance Monitoring Plan (CMP)/Compliance Risk Assessment (CRA): oui
Appréciation risques encourus >< appétit au risque : conforme

5.9 Risque lié au blanchiment et financement du terrorisme

	Risques LBC/FT	Sévérité	Probabilité	Impact	Mitigation
RB1	Analyse de risques LBC/FT – MAISON-MERE ET SUCCURSALE	Inadmissible	1	3	Logiciel de contrôle, suivi des procédures, Matrice AML Risk Assessment, Connaissance de la clientèle et ré-évaluation du risque AML régulier des clients LOW (tous les 3 ans) – MEDIUM (tous les 2 ans) – HIGH (tous les ans)
RB2	Risques inhérents aux clients	Inadmissible	1	3	Via procédure aml assessment de la société
RB3	Risques liés aux produits/services/transactions ou canaux de distribution	Inadmissible	1	3	Via procédure aml assessment de la société
RB4	Risques géographiques	Inadmissible	1	3	Via procédure aml assessment de la société
RB5	Risques STOR	Inadmissible	1	3	Via procédure STOR de la société (suivi quotidien de tous les flux (espèces et investissements))

Actions à prendre : suivi continu
Position direction autorisée : suivi continu
Délai d'exécution : continu
Suivi des recommandations : mise en place d'améliorations suite au contrôle sur place et remarques de la part de la cssf
Nouveaux problèmes : non
Risques y liés : risques liés au blanchiment et financement du terrorisme
Mesures correctrices : mise en place d'améliorations suite au contrôle sur place et remarques de la part de la CSSF – revue de la procédure et de la totalité des dossiers en 2021
Prise de position : poursuivre la mise en place
Etat dans son ensemble : risques liés au blanchiment et financement du terrorisme maîtrisés

Report dans le Compliance Monitoring Plan (CMP)/Compliance Risk Assessment (CRA): oui

Appréciation risques encourus >< appétit au risque: conforme

5.10 Risques en matière environnementale, sociale et gouvernance (risques ESG)

	Risques LBC/FT	Sévérité	Probabilité	Impact	Mitigation
RD1	Risques environnementaux (de transition)	Inadmissible	1	3	Faire un suivi minutieux de la réglementation en vigueur
RD 2	Risques environnementaux (physiques)	Admissible	1	2	Acceptation du risque
RD 3	Risque de gouvernance	Admissible	1	2	Acceptation du risque
RD 4	Risque social	Admissible	1	2	Acceptation du risque

En ligne avec les derniers développements règlementaires et notamment l'article 53 de IFR (RÈGLEMENT (UE) 2019/2033 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 novembre 2019) qui stipule que : « A partir du 26 décembre 2022, les entreprises d'investissement qui ne remplissent pas les critères visés à l'article 32, paragraphe 4, de la directive (UE) 2019/2034 publient des informations sur les risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance, y compris les risques physiques et les risques de transition », Orea Capital S.A. a intégré les risques en matière environnementale, sociale et gouvernance dans sa taxonomie.

En outre, Orea Capital S.A., d'un point de vue environnementale, l'entité fait la distinction entre les risques environnementaux physiques et les risques environnementaux de transition. A savoir :

- Les risques environnementaux physiques : Il s'agit des risques financiers découlant des effets physiques du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ces risques peuvent être :
 - o Aigus : événements extrêmes comme les inondations, tempêtes, incendies de forêt, etc.
 - o Chroniques : effets à long terme comme l'élévation du niveau de la mer, la désertification, ou la perte de biodiversité.
- Les risques environnementaux de transition : Ce risque est lié au processus d'ajustement, notamment en matière de réglementation, vers une économie plus durable, notamment en réponse :
 - o Aux politiques climatiques et environnementales (réglementations, taxes carbone, interdictions, etc.)
 - o Aux évolutions technologiques (ex. : passage aux énergies renouvelables)
 - o Aux changements de préférences des consommateurs et des investisseurs.

Ces deux sous-catégories de risque peuvent entraîner une dépréciation d'actifs, une augmentation des coûts ou une perte de revenus pour les entreprises exposées à des secteurs à forte intensité carbone ou non alignés avec les objectifs de durabilité.

A l'heure actuelle, Orea Capital S.A. ne considère pas les risques ESG comme des risques matériels pouvant directement altérer les activités ou mettre à mal la stratégie business de l'entité. Néanmoins, ces risques, comme tout autre risque, font l'objet d'une attention particulière de la part de la fonction de gestion des risques de l'entité notamment en matière de risques de transition.

Actions à prendre : suivi continu
Position direction autorisée : suivi continu
Délai d'exécution : continu
Suivi des recommandations : pas d'application
Nouveaux problèmes : non
Risques y liés : risques matière environnemental, sociale et gouvernance
Mesures correctrices : Suivi minutieux de la réglementation en vigueur
Prise de position : pas d'application
Etat dans son ensemble : risques liés à la durabilité maîtrisés
Report dans le Compliance Monitoring Plan (CMP)/Compliance Risk Assessment (CRA): oui
Appréciation risques encourus >< appétit au risque: conforme

6 GESTION DES RISQUES LES PLUS IMPORTANTS

Nous avons ainsi identifié les principaux risques encourus par notre Société et sa succursale. Ces risques font l'objet d'un suivi attentif et de mesures de mitigation.

6.1 Les risques classés « intolérables » :

Il n'y a pas de risque classé « intolérable » au 31.12.2024 compte tenu de la situation telle qu'elle se présente.

6.2 Les risques classés « inadmissibles »

Les risques « inadmissibles » auxquels nous pourrions potentiellement être amenés à devoir faire face sont les suivants :

6.3 Risques Financiers

RF2	Contreparties /créances	Inadmissible	1	3	Diversification et surveillance
-----	-------------------------	--------------	---	---	---------------------------------

Le risque se situe principalement au niveau de nos dépositaires.

NOM	SOCIETE/CLIENTS	ADRESSE	CP	VILLE	LEI
SPUERKES LUXEMBOURG	SOCIETE	1, Place de Metz	L- 2954	LUXEMBOURG	222100A1QEMDHN9DHM50
QUINTET LUXEMBOURG	CLIENTS + SOCIETE	43, Boulevard Royal	L- 2955	LUXEMBOURG	KHCL65TP05J1HUW2D560
KBC SECURITIES BELGIQUE	CLIENTS	2, Avenue du Port	B- 1080	BRUXELLES	2138005SP78ELT822P61
KBC BANK BELGIQUE	CLIENTS + SOCIETE	2, Avenue du Port	B- 1080	BRUXELLES	6B2PBRV1FCJDMR45RZ53
DIERICKX LEYS PRIVATE BANKING BELGIQUE	CLIENTS	44, Kasteelpleinstraat	B- 2000	ANTWERPEN	5493008P8921NNSV4139

Un suivi attentif de leur évolution et une diversification ainsi qu'une répartition adéquate sont importants. Une analyse DUE DILIGENCE systématique sur nos partenaires a été mise en place pour limiter ce risque. Le risque est relativement faible car nos dépositaires pour les avoirs Société ainsi que pour les avoirs clients sont des établissements (contreparties éligibles) de bonne réputation situés au Luxembourg et en Belgique.

A noter que la société DIERICKX LEYS PRIVATE BANKING Belgique a été vendue courant 2024 à DELEN PRIVATE BANK Belgique. Nos clients logés auprès de DIERICKX LEYS PRIVATE BANKING Belgique ont été transférés vers KBC SECURITIES Belgique (via des nouvelles ouvertures de comptes et les contrôles aml y liés).

A. AVOIRS SOCIETE

Au 31/12/2024, la répartition des avoirs Société est acceptable même si principalement déposés auprès d'une seule banque. Les avoirs Société sont répartis principalement entre 2 dépositaires comme détaillé dans le tableau suivant :

	31-12-20	31-12-21	31-12-22	31-12-23	31-12-2024
QUINTET LUX	0,02%	0,02%	0,23%	0,10%	0,06%
ING LUX	79,86%	78,30%	69,92%	0,00%	0,00%
SPUERKEES LUX	20,10%	21,69%	25,42%	97,33%	89,50%
BANQUE DE LUX	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
KBC BANK BEL	0,00%	0,00%	4,44%	2,57%	10,14%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100%	100%

B. AVOIRS CLIENTS

Les avoirs clients sont répartis au 31/12/2024 entre 3 banques dépositaires **comme** décrit dans les tableaux ci-dessous :

Avoirs Clients	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
TITRES					
DIERICKX LEYS	10,73%	8,06%	5,02%	4,13%	3,38%
KBC SECURITIES	25,68%	24,89%	18,21%	20,66%	21,03%
QUINTET	48,37%	57,65%	65,55%	75,21%	75,59%
SWISSQUOTE	15,22%	9,40%	11,22%	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Avoirs Clients LIQUIDITES	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
DIERICKX LEYS	53,40%	66,10%	10,09%	12,56%	2,74%
KBC SECURITIES	2,47%	1,48%	39,78%	19,54%	3,26%
QUINTET	37,44%	22,05%	39,65%	64,59%	92,92%
SWISSQUOTE	6,69%	10,37%	10,49%	0,00%	0,00%
KBC BANK	0,00%	0,00%	0,00%	3,32%	1,07%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Au 31/12/2024, 25 % des avoirs titres de nos clients sont répartis entre DIERICKX LEYS et KBC SECURITIES en Belgique tandis que 75 % sont déposés au Luxembourg chez QUINTET.

Nous sommes conscients du fait qu'une grande partie des avoirs clients sont déposés chez QUINTET Luxembourg au 31/12/2024. Actuellement, quoique très satisfaits du service fourni, nous sommes à la recherche d'une banque dépositaire supplémentaire pour un compte omnibus et/ou un ou plusieurs comptes rubriqués individuellement pour de grosses positions, de façon à diminuer le niveau de concentration.

7 % des liquidités de nos clients sont déposées auprès de DIERICKX LEYS, KBC SECURITIES et KBC BANK en Belgique, et 93 % sont déposées chez QUINTET au Luxembourg.

Les positions cash excédant 100 000 € sont investies en SICAVS MONETAIRES afin d'assurer une protection maximale dans le cadre de la Protection des Investisseurs du CPDI-SIIL. Les dossiers de type tripartite bénéficient de la protection applicable auprès des banques dépositaires concernées.

RF7	Liquidité	Inadmissible	1	3	Test et diversification
-----	-----------	--------------	---	---	-------------------------

Le risque liquidité de la Société est maîtrisé grâce à l'utilisation de différentes contreparties.

RF11	IFD/IFR & rapport ICARA	Inadmissible	1	3	Respect IFD/IFR & rédaction rapport ICARA
------	-------------------------	--------------	---	---	---

Le risque (IFD) – « Investment Firm Directive » / (IFR) – « Investment Firm Regulation » de la Société est maîtrisé.

La Société est classée comme une « non-Small and non-interconnected IFR investment Firm » - « Class 2 IF ».

En tant que Class 2 Investment Firm, la Société réalise conformément à cette classification son reporting trimestriel prudentiel. La société réalise également en tant que Class 2 Investment Firm le rapport annuel ICARA. La société a fait les publications demandées par IFD/IFR sur son site internet.

RF12	Succursale	Inadmissible	1	3	Responsabilité maison-mère
RF13	ESG	Inadmissible	1	3	Suivi calendrier ESG

Le risque Succursale de la société est maîtrisé car sa gestion est identique à celle de la maison-mère ; de plus, des déplacements réguliers croisés sont organisés afin de bénéficier d'une communication optimale. Tout le volet prudentiel est traité principalement par et à partir de la maison-mère avec laquelle un Service Level Agreement a été défini.

Le risque ESG est intégré dans la gestion quotidienne de la société et ce selon le calendrier ESG préconisé, dans la mesure limitée applicable à nos activités de gestion discrétionnaire et de RTO (pas d'activité de conseil en investissement). Nous sommes conscients que, tout comme MiFID II, ESG prendra une place importante dans notre travail quotidien et dans la sélection des valeurs mobilières utilisées dans notre gestion discrétionnaire.

6.4 Risques Opérationnels

RO1	<u>Fraude interne</u>	Inadmissible	1	3	Personnel stable, contrôle interne
RO2	Vol	Inadmissible	1	3	Contrôle interne
RO3	<u>Fraude externe</u>	Inadmissible	1	3	Alarme, sélection partenaires, contrôle interne

De nombreux contrôles internes et externes (le bureau comptable, l'auditeur interne et l'auditeur externe) sont mis en place pour limiter ces risques dont les conséquences financières et juridiques, s'ils survenaient, pourraient affecter notre réputation. Aucun incident n'est apparu en 2024.

RO4	Sécurité des systèmes Informatique et gestion des risques de sous-traitants et CLOUD	Inadmissible	1	3	Contrôles IT, mots de passe, firewall, antivirus, télétravail due diligence
-----	--	--------------	---	---	---

Nous nous conformons à l'audit IT annuel de notre auditeur externe.

Nos fournisseurs IT nous rendent régulièrement visite dans le cadre de vérifications et mises à jour de nos systèmes.

En octobre 2021, la Société PwC a réalisé un audit spécial pour la « Sécurité IT ».

Courant 2023 nous avons réalisé une due diligence de notre sous-traitant critique RCUBE, nous avons obtenu toute la documentation demandée à ce sujet de RCUBE.

RO8	<u>Clients, produits et pratiques commerciales :</u> Non-conformité, diffusion d'informations	Inadmissible	1	3	KYC, respect MiFID II, contrôle interne
RO9	Pratiques commerciales incorrectes	Inadmissible	1	3	Procédures internes
RO10	Services Gestion	Inadmissible	1	3	Respect MiFID II

Depuis début 2018, nous nous conformons à la réglementation MiFID2.

Quotidiennement, nous contrôlons la conformité MiFID2 des avoirs de nos clients via notre logiciel de gestion Actor ainsi que via différents fichiers venant de nos contreparties (alertes MiFID au niveau du rendement, alertes MiFID au niveau du profil).

RO11	<u>Dompage aux actifs corporels</u> Catastrophes et autres sinistres	Inadmissible	1	3	Assurances
------	---	--------------	---	---	------------

La Société dispose d'assurances couvrant ce genre de risques.

RO12	<u>Dysfonctionnement de l'activité et systèmes</u>	Inadmissible	1	3	Back-up, BCP (Business Continuity Plan) / DRP (Disaster Recovery Plan)
------	--	--------------	---	---	--

La Société dispose de conventions avec ses partenaires informatiques ainsi que d'un BCP et des systèmes de back-up validés par ses auditeurs et par le régulateur.

RO16	Gestion opérationnelle des comptes clients	Inadmissible	2	3	Contrôle interne
------	--	--------------	---	---	------------------

La société dispose d'un logiciel de gestion encadrant la gestion opérationnelle des comptes clients ainsi que de différents fichiers venant de nos contreparties concernées.

Nous nous référons au nouveau risque R026 – « Projet de changement du fournisseur externe du logiciel de gestion » détaillé ci-dessous.

R020	RGPD	Inadmissib	1	3	respect réglementation GDPR
------	------	------------	---	---	-----------------------------

La Société a mis en place les aspects RGPD conformément à la réglementation en vigueur.

R021	Respect MiFID II	Inadmissi	1	3	Conformité avec les circulaire liées
R022	Succursale	Inadmissi	1	3	Responsabilité maison-mère, SLA
R023	ESG	Inadmissi	1	3	Suivi calendrier ESG
R024	EXTERNALISATION - Fournisseurs critiques & due diligence	Inadmissi	1	3	Formaliser le travail & analys

Depuis début 2018, nous nous conformons à la réglementation MiFID2.

Quotidiennement, nous contrôlons la conformité MiFID2 des avoirs de nos clients via notre logiciel de gestion Actor ainsi que via différents fichiers venant de nos contreparties (alertes MiFID au niveau du rendement, alertes MiFID au niveau du profil).

Le risque Succursale de la société est maîtrisé car sa gestion est identique à celle de la maison-mère et des déplacements réguliers croisés sont organisés afin de bénéficier d'une communication optimale. Tout le volet prudentiel est traité principalement par et à partir de la maison-mère.

Le risque ESG est intégré dans la gestion quotidienne de la société et ce selon le calendrier ESG préconisé. Nous sommes conscients que, tout comme MiFID II, ESG prendra une place importante dans notre travail quotidien.

La société encadre ses fournisseurs critiques via ses due diligences annuelles.

Nous avons convenu avec nos auditeurs d'attribuer un niveau de risque à nos fournisseurs (critique et non-critique) afin d'espacer les demandes de due diligence en fonction du risque attribué (3 ans pour le risque LOW, 2 ans pour le risque MEDIUM et 1 an pour le risque HIGH). Les analyses de nos fournisseurs de 2024 doivent encore être formalisées. La plupart des contreparties sont éligibles au risque LOW et les prochaines demandes de due diligence seront planifiées courant 2027.

R025	DORA (Digital Operational Resilience Act) & due diligence	Inadmissible	1	3	Formaliser le travail & analyse
------	---	--------------	---	---	---------------------------------

La mise en place de la régulation DORA est en cours d'analyse afin d'être prêt pour la date voulue avec le support de RCARRE.

R026	Projet de changement du fournisseur externe du logiciel de gestion	Inadmissi	1	3	Projet & mise en place & test suivre
------	--	-----------	---	---	--------------------------------------

Ce projet a démarré courant 10/2024 et devrait se finaliser fin de l'année 2025.

Tous les acteurs intéressés ont été mis au courant de ce changement à venir.

Le logiciel ACTOR de Dynamic Vectors sera remplacé par le logiciel Aquavalley de Bankvista.

Un cahier des charges a été défini entre Bankvista et la Direction Autorisée. Ce cahier des charges a été analysé par le Conseil d'Administration.

6.5 Risques légaux :

RL2	Prise de connaissance des lois applicables	Inadmissible	1	3	Plusieurs sources : newsletter CSSF, MinFin, FSMA, BNB
RL3	Respect lois / compliance / conformité réglementation	Inadmissible	2	3	Fonction compliance + contrôles externes

Le département compliance met en place la conformité réglementaire et dispose de plusieurs sources d'informations afin d'être informé de toute modification réglementaire. Il y a une communication ouverte et une mise en procédure afin d'informer tous les membres du personnel sur la réglementation en vigueur.

RL4	Diffusion de la situation financière	Inadmissible	1	3	Contrôles
-----	--------------------------------------	--------------	---	---	-----------

Le contrôle de l'exactitude des chiffres s'effectue en interne et par un nombre limité de partenaires externes (le bureau comptable, l'auditeur interne et le réviseur d'entreprises). De plus, le contrôle du respect de nos obligations de communication limite ce risque.

RL8	Succursale & SLA définissant le cadre	Inadmissible	1	3	Responsabilité maison-mère
RL9	ESG	Inadmissible	1	3	Suivi calendrier ESG

Le risque Succursale de la société est maîtrisé car sa gestion est identique à celle de la maison-mère, de plus des déplacements réguliers croisés sont organisés afin de bénéficier d'une communication optimale. Tout le volet prudentiel est traité par et à partir de la maison-mère.

Le risque ESG est intégré dans la gestion quotidienne de la société et ce selon le calendrier ESG préconisé. Nous sommes conscients que, tout comme MiFID II, ESG prendra une place importante dans notre travail quotidien.

6.6 Risques de réputation

RP4	Conflits d'intérêts	Inadmissible	1	3	Prévenir
RP5	Politique de rémunérations	Inadmissible	1	3	Respect des circulaires CSSF et existence d'un comité de rémunérations
RP7	Succursale	Inadmissible	1	3	Responsabilité maison-mère

La Société dispose d'une procédure afin d'éviter chaque conflit d'intérêts, les conflits d'intérêts existants se trouvent dans le registre de conflits d'intérêts.

La politique de rémunération est suivie scrupuleusement. La société dispose d'un comité de rémunération.

RP6	Risques de type ESG	Inadmissible	1	3	Respect des circulaires CSSF en lien avec cette thématique
-----	---------------------	--------------	---	---	--

La Société attache une grande importance à la matière ESG et aux risques y liés. Elle se veut précurseur dans le domaine. Elle est à cet effet devenue membre de l'UNPRI.

La société remplit également ses obligations de reporting vis-à-vis de l'UNPRI. Le prochain reporting devrait être réalisé en 2025 par le Risk Manager.

RP8	Publication CSSF / FSMA	Inadmissible	1e	3	Prévenir
-----	-------------------------	--------------	----	---	----------

Le risque Succursale de la société est maîtrisé car sa gestion est identique à celle de la maison-mère et des déplacements réguliers croisés sont organisés afin de bénéficier d'une communication optimale. Tout le volet prudentiel est traité principalement par et à partir de la maison-mère.

RP9	Plaintes clients	Inadmissible	1	3	Prévenir
-----	------------------	--------------	---	---	----------

La société n'a pas reçu de plainte clients courant 2024.

6.7 Risque stratégique :

RS6	Environnement économique	Inadmissible	2	3	Non gérable
-----	--------------------------	--------------	---	---	-------------

L'environnement économique restera un facteur sur lequel nous ne pouvons agir.

RS12	Succursale	Inadmissible	1	3	Responsabilité maison-mère
RS13	ESG	Inadmissible	1	3	Suivi calendrier ESG

Le risque Succursale de la société est maîtrisé car sa gestion est identique à celle de la **maison-mère et des déplacements** réguliers croisés sont organisés afin de bénéficier d'une communication optimale. Tout le volet prudentiel est traité par et à partir de la maison-mère.

Le risque ESG est intégré dans la gestion quotidienne de la société et ce selon le calendrier ESG préconisé. Nous sommes conscients que, tout comme MiFID II, ESG prendra une place importante dans notre travail quotidien.

RS14	DORA (Digital Operational Resilience Act) & due diligence	Inadmissible	1	3	Formaliser le travail & analyse
------	---	--------------	---	---	---------------------------------

La mise en place de la régulation DORA est en cours d'analyse afin d'être prêt pour la date voulue avec le support de RCUBE.

6.8 Risque systémique

RSYS2	Environnement macro-économique	Inadmissible	2	3	Diversification
-------	--------------------------------	--------------	---	---	-----------------

Afin de contrer le risque macro-économique, la Société utilise un modèle de diversification.

Toutefois, personne n'est à l'abri des réactions violentes et inattendues des marchés.

Dans ce dernier cas, la Direction Autorisée prendra les décisions qui s'imposeraient afin de protéger la Société et ses clients.

6.9 Risque de concentration

RC1	Clients – pers. physiques & pers. moral	Inadmissible	1	3	Développement de la clientèle
RC2	Contreparties – bq. Dépositaires & part	Inadmissible	1	3	Diversification – Répartition
RC3	financiers	Inadmissible	1	3	Développement de la clientèle
RC4	Clientèle HNWI Clientèle institutionnelle	Inadmissible	1	3	Développement de la clientèle
RC5	Tiers Gérant	Inadmissible	1	3	Développement de la clientèle

Afin de ne pas subir négativement le risque de concentration, la stratégie de la Société est le développement continu et la diversification de la clientèle et des contreparties.

6.10 Risque lié à la gestion patrimoniale

RG1	Conformité aux contrats clients	Inadmissible	2	3	Procédures + contrôles
RG2	Respect des profils de risque	Inadmissible	1	3	Procédures MiFID II + contrôles

La mise en place des procédures MiFID II a eu lieu et les contrôles ont été organisés.

RG4	Dérivés	Inadmissible	1	3	Produit pas autorisé chez OREA CAPITAL suivi régulier
-----	---------	--------------	---	---	--

La société n'autorise pas l'utilisation de ce genre de produits.

RG6	Risques MiFID II globaux	Inadmissible	1	3	Procédures MiFID II + contrôles
-----	--------------------------	--------------	---	---	---------------------------------

Depuis l'arrivée de MiFID 2 et la mise en place des différents contrôles et tests, ces risques sont contrôlés et formalisés afin de les maîtriser à tout moment.

RG7	Risques ESG globaux	Inadmissible	1	3	Procédures ESG + contrôles
-----	---------------------	--------------	---	---	----------------------------

Notre comité d'investissement tient compte des risques de type ESG, nos analyses tiennent compte du facteur ESG et nos décisions d'investissement en tiennent compte également.

RG8	Succursale	Inadmissible	1	3	Suivi calendrier ESG
-----	------------	--------------	---	---	----------------------

Le risque Succursale de la société est maîtrisé car sa gestion est identique à celle de la **maison-mère et des déplacements** réguliers croisés sont organisés afin de bénéficier d'une communication optimale. Tout le volet prudentiel est traité par et à partir de la maison-mère.

RG9	Ségrégation des avoirs clients / Société	Inadmissible	1	3	Respect des règles de la ségrégation
-----	--	--------------	---	---	--------------------------------------

Le risque ségrégation des avoirs clients / Société est suivi **quotidiennement** via notre CFO, des réconciliations journalières sont faites.

6.11 Risque lié au blanchiment et financement du terrorisme

RB1	Analyse de risques LCB/FT – MAISON-MER ET SUCCURSALE	Inadmissible	1	3	Logiciel de contrôle, procédures, Connaissance de la clientèle, Risk AML 'reassessment' régulier, Matrice Risk AML Global de la Société
-----	--	--------------	---	---	---

Ce risque est minimisé par la manière dont nous entrons en contact avec de nouveaux clients, notre connaissance de la clientèle et un suivi régulier de la relation.

Un contrôle systématique des listes de sanctions a été implémenté.

Fin 2020, la Société a conclu un contrat avec CDDS (Cleversoft) afin de disposer d'un outil de namechecking journalier. Fin 2023, la société a changé de fournisseur et travaille dorénavant avec le logiciel DOW JONES RISK CENTER de la société DOW JONES.

La procédure prévoit également un rapport de réévaluation du risque AML de chaque client selon un calendrier déterminé via la procédure LCB/FT de notre Société.

RB2	Risques inhérents aux clients	Inadmissible	1	3	Via procédure aml assessment de la société
RB3	Risques liés aux produits/services/transactions ou canaux de distribution	Inadmissible	1	3	Via procédure aml assessment de la société
RB4	Risques géographiques	Inadmissible	1	3	Via procédure aml assessment de la société
RB5	Risques STOR	Inadmissible	1	3	Via procédure STOR de la société (suivi quotidien de tous les flux (espèces et investissements))

Les points ci-dessus sont analysés en détail lors de nos différents aml assessment (ouverture et suivi) et lors de nos contrôles quotidiens des flux (espèces et investissements).

6.12 Risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance

RD1	Risques environnementaux (de transition)	Inadmissible	1	3	Faire un suivi minutieux de la réglementation en vigueur
-----	--	--------------	---	---	--

Afin de mitiger ce risque, une veille réglementaire est mise en place afin de s'assurer que les nouvelles réglementations soient bien considérées dans le cadre de gouvernance et de gestion des risques.